QUÉBECOR



D'un océan à l'autre

Créer le troisième concurrent national fort du Canada

Novembre 2026

Une proposition convaincante

La proposition de Québecor offre aux actionnaires de TELUS une valeur supérieure, assortie d'une prime, et crée un concurrent national solide pour tous les Canadiens

Proposition convaincante et prime attrayante	• Québecor propose de se regrouper avec TELUS afin de créer un chef de file canadien des communications d'un océan à l'autre • Les actionnaires de TELUS recevraient 6,35 $ en espèces + 0,1700x action de QBR.B par action de TELUS, ce qui représente une contrepartie totale d'environ 19,45 $ par action[1] et une prime implicite de 60 %[2]
Un potentiel de hausse important dans la société combinée	• Les actionnaires de TELUS détiendraient ~54 % de la participation économique de la société combinée et participeraient à sa performance future • Synergies d'exploitation annuelles estimées à 160 M$ et économies annuelles de capex de 235 M$, qui s'ajoutent au programme d'efficience annuel de 900 M$ annoncé par TELUS[3] • Combine des réseaux, du spectre et des capacités d'exploitation complémentaires afin de renforcer la capacité d'investissement et le positionnement concurrentiel
Un chef de file pour le Canada	• Crée un troisième concurrent national entièrement intégré, capable d'offrir des services de connectivité à moindre prix • Maintient les infrastructures de communication essentielles sous propriété et contrôle canadiens • Favorise un déploiement plus rapide de la 5G, une meilleure connectivité en région rurale et une plus grande abordabilité pour les Canadiens
Prêts à faire avancer les discussions	• En juin 2026, Québecor a initialement présenté une proposition à TELUS • Québecor a poursuivi son analyse et répondu aux questions de TELUS. Toutefois, Québecor n'a pas obtenu de TELUS un engagement suffisant • Une collaboration directe et soutenue de la part de TELUS est nécessaire pour identifier et concrétiser des avantages additionnels de la transaction • Nous rendons la proposition publique afin que les actionnaires puissent évaluer sa valeur irréfutable et encourager le conseil d'administration de TELUS à dialoguer de façon constructive avec Québecor

Source : Documents publics des sociétés, FactSet pour les données de marché et Visible Alpha pour le consensus, au 13 nov. 2026; Note : Tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens ($)

[1] 6,35 $ en espèces plus 13,10 $ en actions de catégorie B de Québecor (QBR.B), selon un ratio d'échange de 0,1700x et le cours de clôture de QBR.B de 77,06 $ au 13 nov. 26 (voir page 10)

[2] Prime par rapport au cours de clôture de TELUS de 12,14 $ au 13 nov. 26 (voir page 10)

[3] Estimations de synergies de Québecor (voir l'avis de non-responsabilité)

QUÉBECOR

Aperçu de notre proposition

Une proposition en espèces et en actions qui offre une prime attrayante et assure la continuité pour les actionnaires de TELUS

Évaluation	• ~19,45 $ par action de TELUS; 8,3x le BAIIA 2027E[1] • ~61 G$ de valeur d'entreprise / ~31 G$ de valeur d'équité[2] • ~60 % de prime par rapport au cours de clôture de TELUS au 13 nov. 2026
Contrepartie	• 6,35 $ en espèces + 0,1700x action QBR.B par action de TELUS; ~33 % en espèces / ~67 % en actions • Les actionnaires de TELUS obtiennent une participation économique de ~54 % dans la société combinée[3] • Participation implicite des actionnaires de TELUS de ~23 % des droits de vote de la société combinée[3]
Sources de capital	• ~10 G$ de dette additionnelle contractée par l'entité combinée pour financer la contrepartie en espèces • Structure disciplinée avec un levier net pro forma 2027E estimé à ~4,1x[4] • Engagement à maintenir des cotes de crédit de première qualité
Allocation du capital	• Maintien du dividende annuel actuel de Québecor de 1,80 $ par action pour la société combinée • Suspension des rachats d'actions pendant l'intégration et priorité au remboursement de la dette, avec une cible de levier net de 3,5x d'ici deux ans et de <3,0x à plus long terme • Favorable à la poursuite par TELUS de la monétisation de ses actifs non stratégiques
Synergies et création de valeur	• ~160 M$ de synergies d'opex annuelles récurrentes et ~235 M$ de synergies de capex annuelles récurrentes, qui s'ajoutent au programme d'efficience annuel de 900 M$ annoncé par TELUS, avec ~160 M$ de coûts de réalisation ponctuels • ~39 % de création de valeur totale pour les actionnaires de TELUS[5]
Gouvernance et continuité	• Conseil d'administration de Québecor porté à 12 sièges, dont 7 désignés par QBR.A et 5 désignés initialement par le conseil de TELUS • Maintien d'un double siège social à Montréal et à Vancouver • La marque TELUS est maintenue aux côtés de Vidéotron

Source : Documents publics des sociétés, FactSet pour les données de marché et Visible Alpha pour le consensus, au 13 nov. 2026

[1] 6,35 $ en espèces plus 13,10 $ en actions QBR.B, soit un ratio d'échange de 0,1700x (x) le cours de clôture de QBR.B de 77,06 $ au 13 nov. 26; multiple basé sur le consensus du BAIIA 2027E de TELUS de 7 290 M$ (voir page 10)

[2] Selon 1 614,9 M d'actions de TELUS diluées en circulation, une dette nette de 29 680 M$, qui exclut le crédit de capitaux propres accordé aux billets subordonnés de rang inférieur de TELUS, et des intérêts min. et participations non consolidées de (419) M$ (voir la page 10)

[3] Selon 274,5 M d'actions QBR.B émises aux actionnaires de TELUS sur 505,1 M d'actions diluées en circulation pro forma; participation votante basée sur 10 votes par action QBR.A et 1 vote par action QBR.B (voir page 10)

[4] Inclut le crédit de capitaux propres accordé aux billets subordonnés de TELUS

[5] Comprend la part des actionnaires de TELUS dans la valeur d'équité combinée, la contrepartie en espèces et la part des synergies (voir pages 6 et 11)

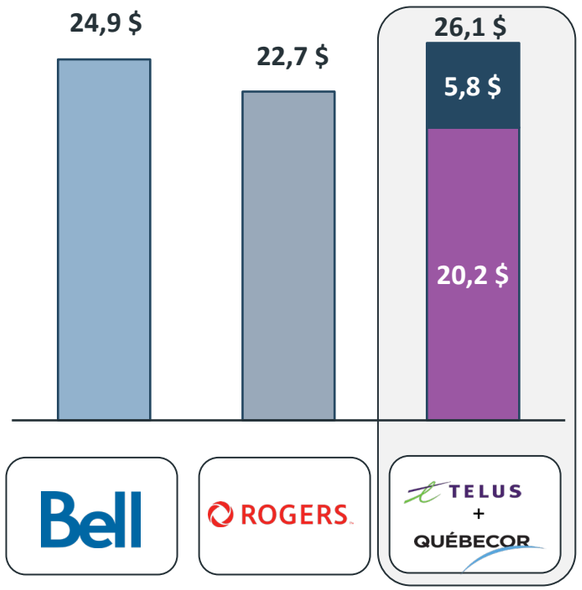
QUÉBECOR

Créer le troisième concurrent national fort du Canada

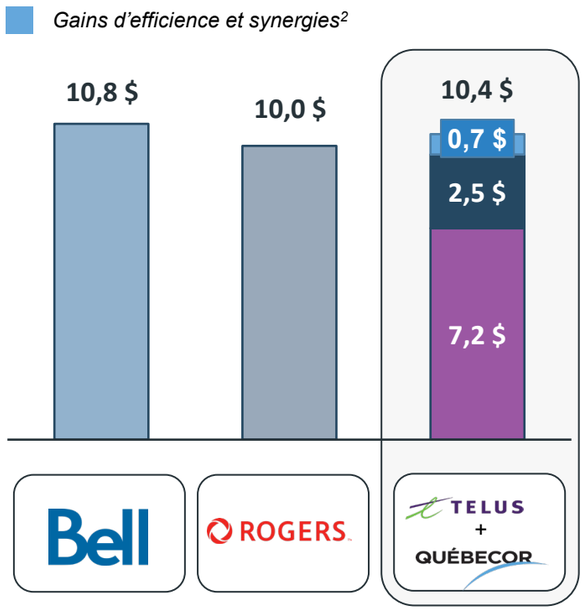
Le regroupement créerait un 3e concurrent national entièrement intégré, avec l'envergure nécessaire pour concurrencer d'un océan à l'autre

QUÉBECOR				+ TELUS				= Concurrent national combiné QUÉBECOR + TELUS			
5,8 G$	Revenus DDM[1]	2,5 G$	BAIIA ajusté DDM[1]	20,2 G$	Revenus DDM[1]	7,2 G$	BAIIA ajusté DDM[1]	26,1 G$	Revenus DDM[1]	10,4 G$[2]	BAIIA ajusté DDM[1]
4,6 M	Abonnés mobiles	1,7 M	Abonnés Internet	10,4 M	Abonnés mobiles	2,8 M	Abonnés Internet	15,0 M	Abonnés mobiles	4,6 M	Abonnés Internet

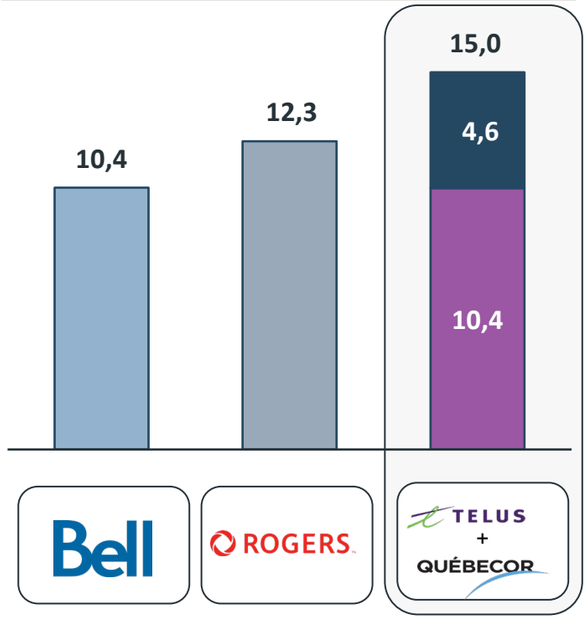
REVENUS DDM[1] (G$)



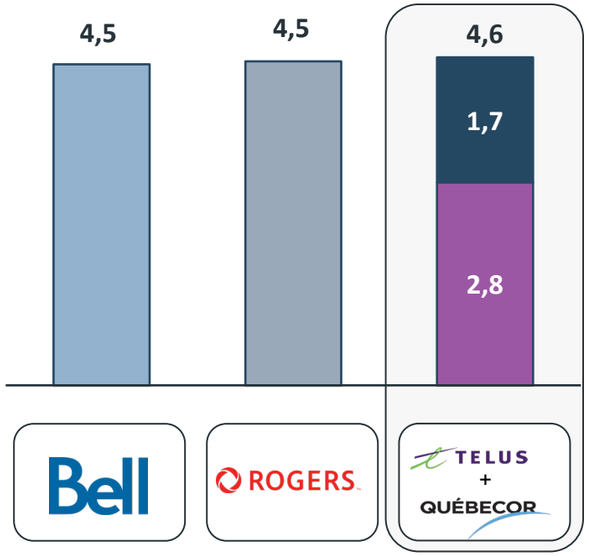
BAIIA AJUSTÉ DDM[1] (G$)



ABONNÉS MOBILES (M)



ABONNÉS INTERNET[3] (M)



Le regroupement de Québecor et de TELUS créerait le troisième concurrent national fort du Canada, à l'échelle de Bell et de Rogers

Source : Documents publics des sociétés, FactSet pour les données de marché et Visible Alpha pour le consensus, au 13 nov. 2026; Note : revenus et BAIIA ajusté des douze derniers mois (DDM) au 30 sept. 2026; abonnés au 30 sept. 2026

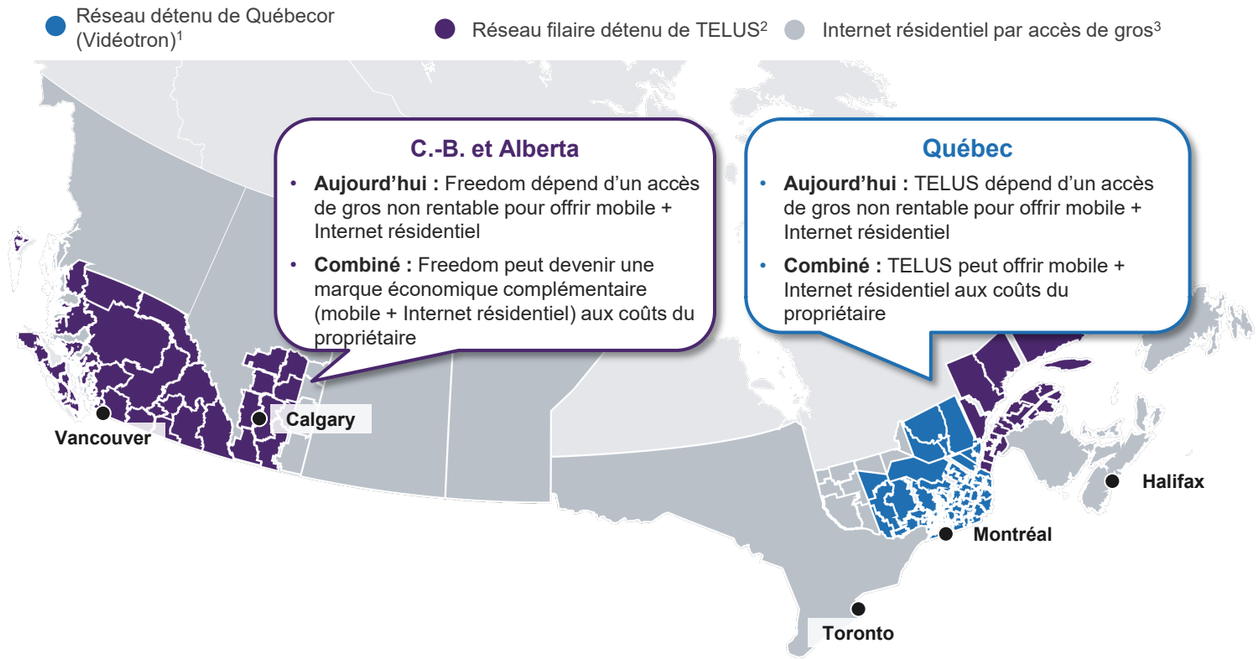
[1] Les revenus et le BAIIA ajusté reflètent les résultats des douze derniers mois (DDM) au 30 sept. 2026 de Bell, de Rogers, de Québecor et de TELUS. Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS (voir l'avis de non-responsabilité)

[2] Comprend 0,7 G$ de gains d'efficience et de synergies : 160 M$ de synergies d'opex à long terme et 495 M$ d'économies d'opex du programme d'efficience de TELUS (55 % du plan de 900 M$)

[3] Abonnés Internet haute vitesse de Bell CTS Canada pour Bell, abonnés Internet de détail par câble pour Rogers, connexions d'abonnés Internet de TTech pour TELUS et abonnements Internet pour Québecor

La convergence est la voie vers une concurrence durable et des prix plus bas

Un troisième concurrent national entièrement intégré, et non un quatrième joueur dépendant des services de gros, est la voie la plus efficace vers une concurrence nationale durable



Facture résidentielle illustrative, sans-fil et filaire



Marché à « quatre » joueurs aujourd'hui

- **Sans réseau filaire national détenu, le marché est de 3 plus 1**
- **Internet haute vitesse dépendant des services de gros hors Québec**
- **Accès par l'entremise d'un titulaire concurrent**

Convergence dans un marché à trois joueurs

- **Un troisième concurrent entièrement convergent axé sur la valeur**
- **Les forfaits de « connectivité résidentielle » favorisent des prix plus bas**
- **5G plus rapide, réseaux plus denses**
- **Réinvestissement au Canada**

Un troisième concurrent convergent qui regroupe le sans-fil et le filaire à l'échelle nationale assure une concurrence durable et des prix plus bas pour les Canadiens

Source : Documents publics des sociétés; Note : Territoires régionaux illustratifs fondés sur les réseaux filaires principaux; ne reflète pas la disponibilité du service à l'échelle de l'adresse

[1] Réseau câblé de Vidéotron (Québecor) : territoire filaire principal dans le sud et le centre du Québec, y compris Montréal, Laval, Sherbrooke, Gatineau et Québec

[2] Territoires filaires des titulaires de TELUS en C.-B., en Alberta et dans l'est du Québec (Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord)

[3] On suppose que les zones situées à l'extérieur du territoire filaire de Vidéotron s'appuient sur l'accès de gros pour l'Internet résidentiel

QUÉBECOR

Une justification stratégique convaincante

Le regroupement réunit des actifs complémentaires, une direction éprouvée et un bilan solide pour concurrencer à l'échelle nationale

1

Un concurrent national fort

Envergure d'un océan à l'autre et contrôle canadien pour protéger la souveraineté et concurrencer Bell et Rogers

2

Des synergies importantes

~160 M$ de synergies d'opex et ~235 M$ de synergies de capex récurrentes, qui s'ajoutent au programme d'efficience de 900 M$ de TELUS

3

Un potentiel de croissance accru

Le spectre combiné établit de nouvelles solutions en accès sans fil fixe (ASF) aux Canadiens en milieu rural; capacité d'investissement accrue dans le filaire

4

Un modèle d'exploitation éprouvé

Une direction efficiente et entrepreneuriale, avec un historique de concurrence réussie face aux titulaires

5

Solidité et flexibilité financières

Des flux de trésorerie parmi les meilleurs de l'industrie et un bilan solide offrent la flexibilité nécessaire pour exécuter et investir

6

Un bilan rigoureux

Une transaction bien structurée, avec un désendettement réaliste qui devrait permettre de maintenir ses cotes de crédit de catégorie investissement

0,1700x
actions QBR.B

6,35 $ en espèces
Par action

19,45 $
Prix offert[1]

60 %
Prime par rapport au cours de l'action[2]

Source : Documents publics des sociétés, FactSet pour les données de marché, au 13 nov. 2026

1 6,35 $ en espèces plus 13,10 $ en actions de catégorie B de Québecor (QBR.B), selon un ratio d'échange de 0,1700x et le cours de clôture de l'action QBR.B de 77,06 $ au 13 nov. 2026 (voir page 10)

2 Selon le cours de clôture de TELUS de 12,14 $ au 13 nov. 26 (voir page 10)

QUÉBECOR

Évaluation des synergies

~160 M$ de synergies d'opex récurrentes et ~235 M$ de synergies de capex valant ~4,2 G$, soit ~2,3 G$ pour les actionnaires de TELUS avec une participation de 54 %

S'ajoute à l'annonce d'efficience de 900 M$ de TELUS

~395 M$

de synergies récurrentes annuelles

(~160 M$ d'opex / ~235 M$ de capex)

Synergies d'opex

- **Itinérance :** réduction des coûts d'itinérance payés à des tiers grâce au réseau combiné
- **Sites :** mise hors service ou transfert de sites cellulaires
- **Intégration :** ventes, ingénierie, immobilier et TI
- **Société ouverte :** administrateurs, audit, relations avec les investisseurs et dépôts réglementaires

Synergies de capex

- **Sans-fil :** densification, 5G et entretien du réseau de TELUS
- **Spectre :** mise en commun des licences pour reporter des achats
- **Réseau central, filaire et détail :** plateformes et épine dorsale partagées
- **Coûts de réalisation :** 160 M$ sur trois ans

Part des synergies revenant aux actionnaires de TELUS (M$)	
Synergies d'opex récurrentes	160 $
(+) Synergies de capex récurrentes	235
Synergies récurrentes	**395 $**
(x) Multiple combiné[1]	10,8x
Valeur des synergies capitalisées	**4 279 $**
(-) Coûts de réalisation après impôts[2]	(118)
Valeur des synergies, déduction faite des coûts de réalisation	**4 162 $**
(x) Participation de TELUS	54 %
Part des actionnaires de TELUS	**2 262 $**

Source : Documents publics des sociétés, FactSet pour les données de marché et Visible Alpha pour le consensus, au 13 nov. 2026; estimations de synergies de Québecor (voir l'avis de non-responsabilité);
Note : Les synergies s'ajoutent au programme d'efficience de 900 M$ annoncé par TELUS

[1] VE pro forma combinée / (BAIIA – capex) 2027E (avant synergies), selon le BAIIA 2027E consensuel et les capex

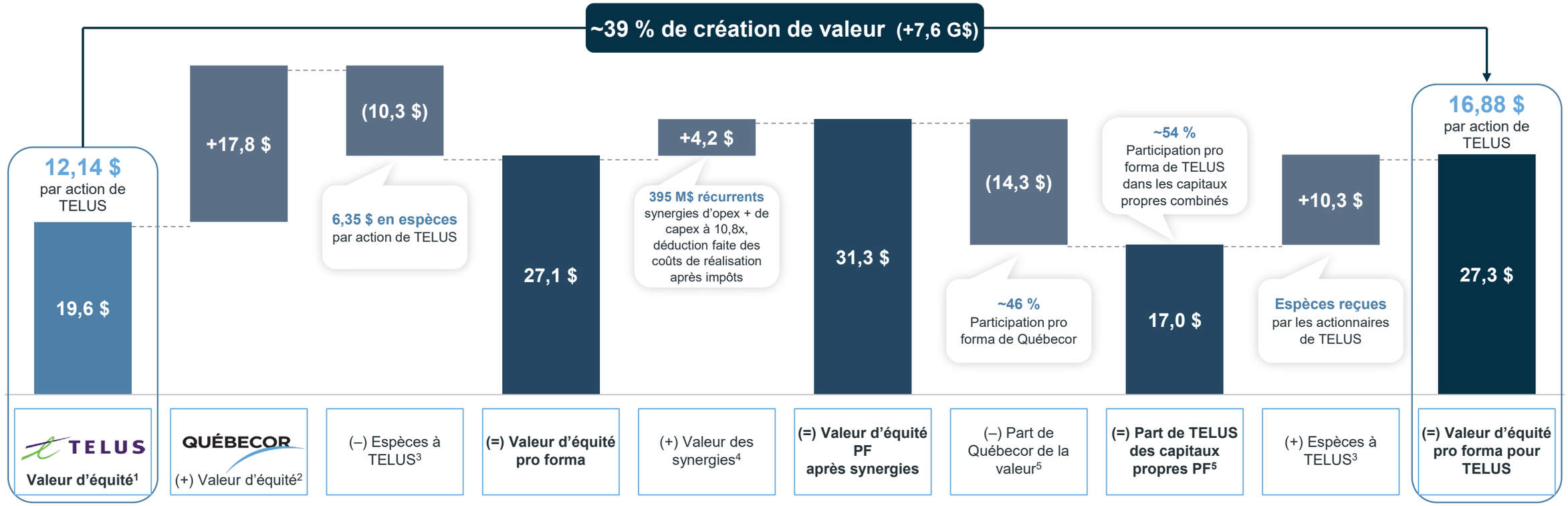
[2] Coûts de réalisation de 160 M$ selon le taux d'imposition estimatif de 26,5 %

QUÉBECOR

Création de valeur pour les actionnaires de TELUS

~27,3 G$ de valeur pour les actionnaires de TELUS, comparativement à une valeur boursière de TELUS de ~19,6 G$ au 13 nov. 2026

Passage de la création de valeur pour les actionnaires de TELUS (G$)



~39 % de création de valeur, avant même de réaliser la valeur des gains d'efficience annuels de 900 M$ annoncés par TELUS

Source : Documents publics des sociétés, FactSet pour les données de marché et Visible Alpha pour le consensus, au 13 nov. 2026; Note : Tous les montants en dollars sont exprimés en $; valeurs en milliards, sauf les montants par action; les chiffres peuvent ne pas s'additionner en raison de l'arrondissement

1 Selon le cours de clôture de TELUS de 12,14 $ au 13 nov. 2026 et 1 614,9 M d'ADC

2 Selon les ADC de Québecor de 230,6 M (74,7 M QBR.A et 156,0 M QBR.B); actions QBR.A valorisées au cours de clôture de QBR.B de 77,06 $ au 13 nov. 2026

3 6,35 $ en espèces par action de TELUS sur 1 614,9 M d'ADC; 4 160 M$ de synergies d'opex récurrentes et 235 M$ de synergies de capex récurrentes, capitalisées selon un multiple combiné VE / (BAIIA – capex) 2027E de 10,8x, déduction faite de 118 M$ de coûts de réalisation après impôts (voir pages 6 et 11)

5 Selon une répartition pro forma de ~54 % / ~46 % entre TELUS et Québecor (ratio d'échange de 0,1700x; 505,1 M d'ADC pro forma)

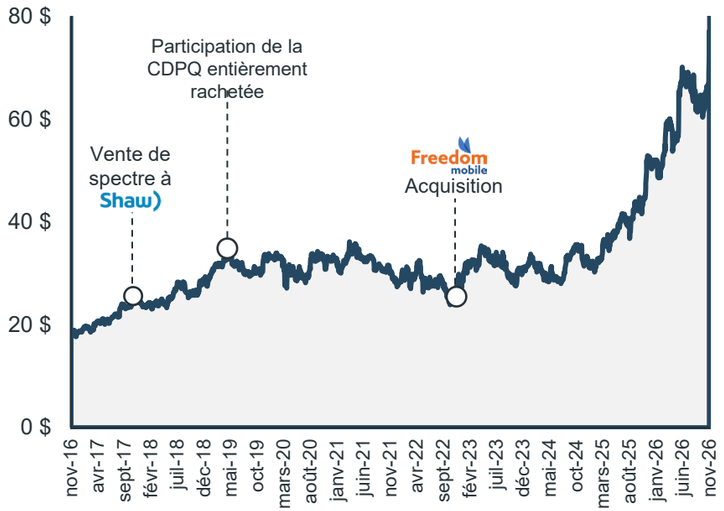
Un bilan éprouvé

Québecor a constamment livré la marchandise, pour ses actionnaires, pour les entreprises qu'elle acquiert et pour ses engagements envers le Canada

1 Création de valeur pour les actionnaires

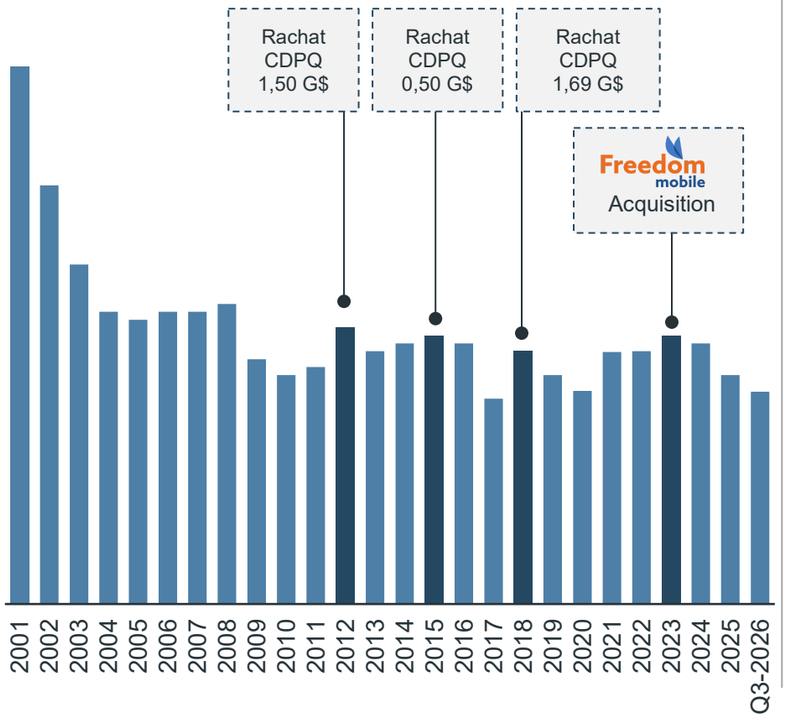
310%+ d'appréciation du cours sur 10 ans[1]

	1 an	2 ans	5 ans	Depuis Freedom[2]
QBR.B	**48 %**	**140 %**	**154 %**	**179 %**
Trois grands[3]	(15 %)	(20 %)	(46 %)	(44 %)



2 Désendettement discipliné

Levier net actuel de ~2,7x[4]



3 Intégration de Freedom

Intégration réussie de Freedom

avr. 2023 **2,85 G$**

QUÉBECOR > VIDÉOTRON

Freedom mobile

Québecor annonce la conclusion de l'acquisition de Freedom Mobile par Vidéotron, une filiale en propriété exclusive de Québecor

9/9 engagements envers ISDE respectés

En juillet 2024, Québecor avait respecté tous les engagements réglementaires pris envers ISDE, visant à accroître la concurrence et à réduire les coûts pour les consommateurs

Un bilan éprouvé : création de valeur pour les actionnaires, désendettement discipliné et intégration de Freedom

Source : Documents publics des sociétés, FactSet pour les données de marché, au 13 nov. 2026

[1] Appréciation du cours de QBR.B du 11 nov. 2016 au 13 nov. 2026

[2] Appréciation du cours depuis l'annonce de Freedom (17 juin 2022) jusqu'au 13 nov. 2026

[3] L'appréciation du cours des trois grands représente Bell, Rogers et TELUS sur les périodes respectives

[4] Mesure non conforme aux IFRS (voir l'avis de non-responsabilité)

Une voie vers l’approbation réglementaire

Les Canadiens obtiennent plus et paient moins

Un historique de résultats concrets pour les consommateurs

– Vidéotron a bâti son propre réseau et pris de l’expansion en acquérant Freedom en 2023, ce qui a provoqué une concurrence intense et une baisse sans précédent des prix du sans-fil dans le territoire de Freedom

– Le Bureau de la concurrence a constamment souligné la propension de Vidéotron à concurrencer vigoureusement lorsqu’elle exploite son propre réseau[1]

Une concurrence plus vive d’un océan à l’autre

– La Transaction permettra d’étendre la stratégie de prix bas et de marketing agile de Vidéotron (p. ex. gel des prix, Roam Beyond) à un territoire beaucoup plus vaste, au bénéfice des Canadiens d’un océan à l’autre

– La Transaction permettra à la société combinée d’offrir des prix plus bas en sans-fil, en filaire et dans de nouveaux forfaits groupés

Un réseau plus résilient

– La Transaction permettra de déployer le spectre de Freedom sur le réseau national de TELUS, et inversement, d’améliorer la qualité du service et d’accroître les vitesses

– La Transaction crée une capacité réseau nouvelle et inutilisée, comme des sièges vides dans un avion au départ : une incitation irrésistible à gagner de nouveaux abonnés en abaissant les prix

Les plans de Québecor répondent aux priorités du gouvernement et des Canadiens en offrant un service de meilleure qualité à un prix abordable

Source : Bureau de la concurrence

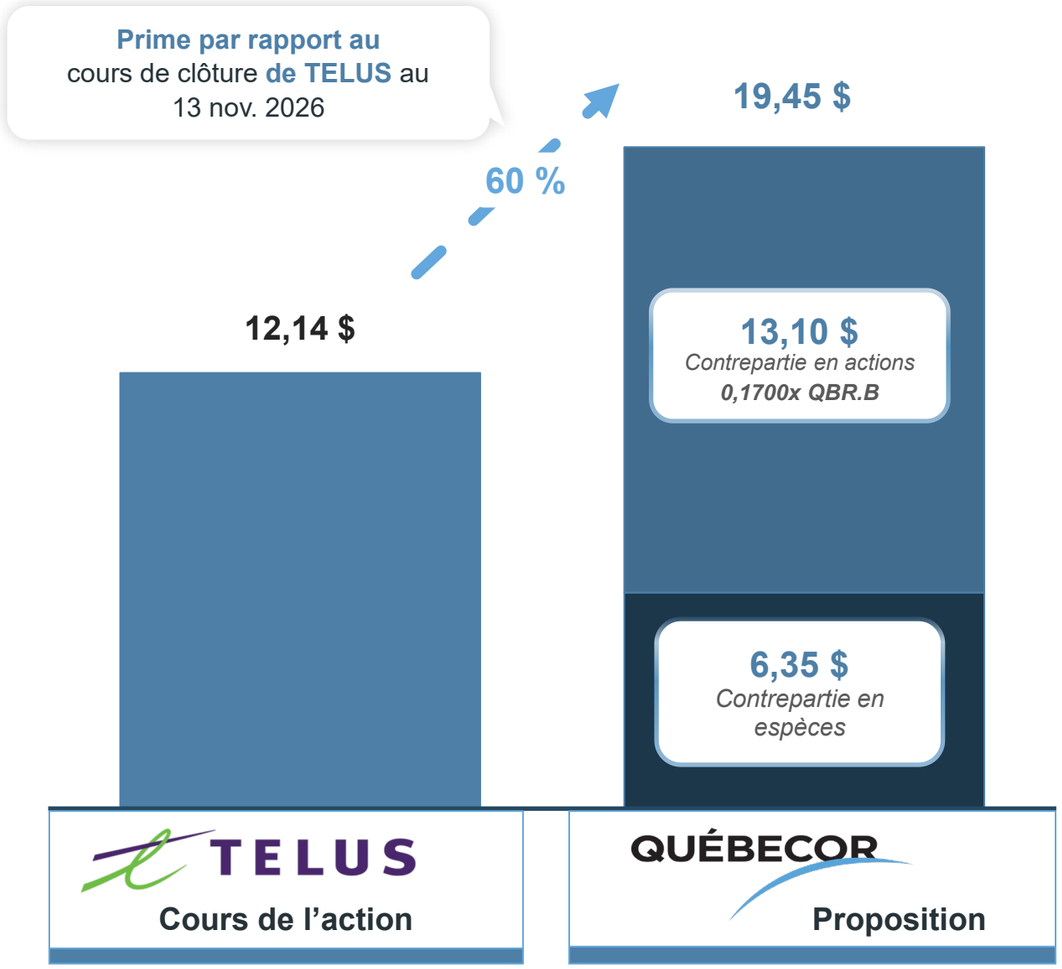
[1] Voir les observations du Bureau au CRTC dans le cadre de la consultation 2019-57, par. 261

Annexes

Modalités de la transaction

Les actionnaires de TELUS détiendraient ~54 % de la participation économique et ~23 % des droits de vote de la société combinée

1 Ce que reçoit chaque action de TELUS ($)



2 Modalités de la transaction

Ratio d'échange	0,1700x
(x) Cours de clôture de QBR.B (au 13 nov. 2026)	77,06 $
Contrepartie en actions	**13,10 $**
(+) Contrepartie en espèces	6,35 $
Prix offert	**19,45 $**
(x) Nombre d'actions diluées en circulation	1 614,9
Valeur d'équité implicite	**31 411 $**
(+) Dette nette[1]	29 680
(+/-) Intérêts min. et placements non consolidés	(419)
Valeur d'entreprise implicite	**60 672 $**
VE / BAIIA 27E[2]	*8,3x*

3 Actionnariat pro forma

	Actions en circulation	Détention Économique	Droits de vote
QBR.A	74,7	15 %	63 %
QBR.B	156,0	31 %	13 %
QBR.B à T[3]	274,5	54 %	23 %
Actions diluées pro forma	**505,1**	**100 %**	**100 %**

Source : Documents publics des sociétés, FactSet pour les données de marché et Visible Alpha pour le consensus, au 13 nov. 2026; Note : Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens ($); nombre d'actions et $ en millions, sauf les montants par action

[1] Comprend la dette de TELUS de 31 360 M$ et les espèces et quasi-espèces de 1 308 M$; dette totale ajustée des dérivés financiers de (57) M$, des AOCI (470) M$ et des frais d'émission de dette 155 M$; exclut le crédit de capitaux propres des billets subordonnés de TELUS. Mesure non conforme aux IFRS (voir l'avis de non-responsabilité)

[2] Selon le BAIIA du consensus 2027E de 7 290 M$ au 13 nov. 2026

[3] 1 614,9 M d'actions de TELUS diluées en circulation (x) ratio d'échange de 0,1700x

QUÉBECOR

Aperçu boursier

(en M$, sauf les montants par action)	QUÉBECOR	TELUS	Combinée
Cours de clôture (au 13 nov. 2026)[1]	**77,06 $**	**12,14 $**	
Nombre d'actions diluées en circulation	230,6	1 614,9	
Valeur d'équité	**17 771 $**	**19 605 $**	**37 376 $**
(-) Placements non consolidés	(10)	(1 227)	(1 237)
(+) Participations ne donnant pas le contrôle	242	808	1 050
Valeur d'équité ajustée	**18 003 $**	**19 186 $**	**37 189 $**
(+) Dette nette[2]	6 781	29 680	36 461
Valeur d'entreprise ajustée	**24 784 $**	**48 866 $**	**73 650 $**
(/) 2027E (BAIIA – capex)[3]	1 919	4 880	6 798
VE ajusté / 2027E (BAIIA – capex)	**12,9x**	**10,0x**	**10,8x**

Utilisé pour valoriser les synergies (à titre indicatif)

Source : Documents publics des sociétés, FactSet pour les données de marché et Visible Alpha pour le consensus, au 13 nov. 2026; Note : Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens ($); $ en millions, sauf les montants par action

[1] Selon le cours de clôture de QBR.B de 77,06 $ au 13 nov. 2026

[2] Comprend la dette de Québecor de 6 904 M$ et les espèces et quasi-espèces de 35 M$; dette totale ajustée des dérivés financiers de (88) M$; Comprend la dette de TELUS de 31 360 M$ et les espèces et quasi-espèces de 1 308 M$; dette totale ajustée des dérivés financiers de (57) M$, des *AOCI* (470) M$ et des frais d'émission de dette 155 M$; exclut le crédit de capitaux propres des billets subordonnés de rang inférieur de TELUS

[3] Hypothèse d'un BAIIA 2027E de Québecor de 2 703 M$ et de capex de 784 M$; selon un BAIIA 2027E de TELUS de 7 290 M$ et des capex de 2 411 M$. Chiffres de Québecor et de TELUS basés sur le consensus

Avis de non-responsabilité

La présente présentation (la « présentation ») a été préparée par Québecor inc. (« Québecor » ou la « Société ») uniquement à titre informatif dans le cadre de la proposition non contraignante (la « proposition ») présentée par Québecor au conseil d'administration de TELUS Corporation (« TELUS ») en vue d'un regroupement stratégique de Québecor et de TELUS (la « transaction proposée »). Québecor dépose la présentation sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca, en même temps que son communiqué de presse daté du 16 novembre 2026 relatif à la transaction proposée. L'information contenue dans la présentation n'est à jour qu'à sa date ou à toute autre date qui y est indiquée. Sauf indication contraire, tous les montants en dollars figurant dans la présentation sont exprimés en dollars canadiens.

Aucune offre ni sollicitation; proposition non sollicitée

La présentation est fournie à titre informatif seulement. Elle ne constitue ni une offre d'achat ni une sollicitation d'une offre de vente de titres de TELUS ou de Québecor, ni une offre publique d'achat, ni une sollicitation de procurations, de consentements ou d'approbations dans quelque territoire que ce soit. Québecor n'a pas fait d'offre publique d'achat visant les titres de TELUS et n'annonce pas d'intention ou d'engagement d'en faire une. Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur le bien-fondé de la proposition ni sur l'exactitude ou le caractère adéquat de la présentation.

La proposition n'a pas été sollicitée, acceptée, appuyée ni recommandée par le conseil d'administration ou la direction de TELUS. Rien ne garantit que TELUS entamera des discussions avec Québecor, qu'une entente sera conclue ni que la transaction proposée sera réalisée selon les modalités décrites aux présentes, ou même qu'elle le sera. Toute transaction serait notamment assujettie aux conditions suivantes : la négociation et la signature d'ententes définitives mutuellement acceptables et d'engagements de financement fermes; l'approbation des conseils d'administration de Québecor et de TELUS; l'approbation des porteurs de titres et du tribunal, au besoin; l'approbation des autorités de réglementation compétentes, notamment le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »), Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE ») et le Bureau de la concurrence; et les autres conditions habituelles. Québecor se réserve le droit de modifier ou de retirer la proposition en tout temps. Aucune obligation juridique relative à la transaction proposée ne prendra naissance tant que des ententes définitives mutuellement acceptables n'auront pas été conclues. Si des ententes définitives sont conclues, tout placement de titres de Québecor ne serait effectué qu'au moyen des documents d'information exigés par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Ces documents comprendraient, au besoin, une déclaration d'inscription aux États-Unis et seraient déposés auprès des autorités en valeurs mobilières compétentes. Les porteurs de titres sont invités à lire attentivement et intégralement ces documents si et lorsqu'ils seront disponibles, car ils contiendront des informations importantes. Rien dans la présentation ne constitue un conseil en matière de placement, ni un conseil juridique, fiscal, comptable ou financier. Les destinataires devraient consulter leurs propres conseillers.

Mise en garde concernant l'information prospective

La présentation contient de l'information prospective et des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de verbes au conditionnel ou au futur, ou de mots et d'expressions comme « pourrait », « s'attendre à », « prévoir », « croire », « avoir l'intention de », « planifier », « estimer », « potentiel », « proposé », « cible », « à titre indicatif », « pro forma » et d'autres expressions semblables. Les énoncés prospectifs de la présentation portent notamment sur les sujets suivants : la proposition et les modalités de la transaction proposée, y compris la valeur de la contrepartie, la prime prévue, la participation pro forma des actionnaires de TELUS ainsi que la valeur d'entreprise implicite, la valeur des capitaux propres et les multiples d'évaluation; la négociation et la signature éventuelles d'ententes définitives; le financement de la transaction proposée; les estimations des analystes (au sens défini ci-après); le maintien prévu de notes de crédit de première qualité ; le levier financier net pro forma estimatif de la société combinée pour 2027; la politique de répartition du capital prévue de la société combinée; le maintien du dividende annuel de Québecor; les avantages prévus de la transaction proposée, les synergies et gains d'efficacité qui devraient être réalisés dans le cadre de celle-ci, l'échéancier prévu de leur réalisation et les coûts estimatifs nécessaires pour y parvenir; la création de valeur prévue pour les actionnaires de TELUS; la capacité d'investissement de la société combinée, les investissements dans le réseau et l'infrastructure, et la propriété et le contrôle canadiens de la société combinée; les effets de la transaction proposée sur la concurrence, les prix et les consommateurs; la gouvernance prévue de la société combinée; le maintien de la marque TELUS; le calendrier et l'issue des approbations réglementaires requises, notamment du Bureau de la concurrence, d'ISDE et du CRTC; les engagements qui pourraient être pris dans le cadre de la transaction proposée; la réalisation et le calendrier de toute transaction.

Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles de Québecor et sur des hypothèses qu'elle juge raisonnables. Ils sont soumis à des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les suivants : le fait que le conseil d'administration de TELUS n'entame pas de discussions avec Québecor ou rejette la proposition, et que Québecor et TELUS ne concluent pas d'ententes définitives selon les modalités proposées ou n'en concluent aucune; l'incapacité d'obtenir les approbations réglementaires requises, notamment du Bureau de la concurrence, d'ISDE et du CRTC, ou les retards dans leur obtention, à des conditions acceptables pour Québecor, y compris en ce qui concerne les engagements qui pourraient être exigés pour les obtenir; l'incapacité ou l'omission d'obtenir toute autre approbation requise ou de remplir les conditions de réalisation de toute transaction; la capacité de Québecor d'obtenir le financement de la transaction proposée à des conditions acceptables; les fluctuations du cours des actions subalternes catégorie B comportant droit de vote de Québecor (les « actions QBR.B »), qui influeraient sur la valeur de la contrepartie à recevoir par les actionnaires de TELUS; l'endettement accru de la société combinée et le risque d'un abaissement de ses notes de crédit; le fait que Québecor n'a pas eu accès aux livres, aux registres et à la direction non publics de TELUS; la capacité de la société combinée d'intégrer les entreprises avec succès et de réaliser les synergies, gains d'efficacité, investissements et autres avantages prévus dans les délais prévus, ou même de les réaliser; les litiges ou autres actions des actionnaires, clients, employés et autres parties prenantes de TELUS, ainsi que la possibilité de propositions concurrentes; la conjoncture économique, l'état des marchés financiers et le contexte concurrentiel en général, ainsi que les autres risques et incertitudes liés aux activités de Québecor ou de TELUS, ou des deux, décrits dans leurs documents d'information publics respectifs.

Les énoncés prospectifs de la présentation reposent également sur un certain nombre d'hypothèses importantes, notamment des hypothèses concernant les éléments suivants : l'engagement du conseil d'administration de TELUS et la conclusion d'ententes définitives à des conditions essentiellement conformes à la proposition; l'obtention des approbations requises en temps opportun et à des conditions acceptables; la disponibilité du financement à des conditions acceptables; le cours des actions QBR.B et des actions ordinaires de TELUS; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information publique concernant TELUS, ainsi que des estimations consensuelles et des autres informations de tiers mentionnées dans la présentation; la réalisation par TELUS de son programme d'efficacité annoncé; la capacité de la société combinée de réaliser les gains d'efficacité, synergies et autres avantages prévus de la transaction proposée dans les délais et aux coûts prévus; les multiples de capitalisation et les autres méthodes d'évaluation utilisés dans les analyses présentées à titre indicatif; la capacité de la société combinée de réduire son endettement et de maintenir des notes de crédit de première qualité; la conjoncture économique, l'état des marchés et le contexte concurrentiel en général. Les lecteurs sont avertis que les listes de risques, d'incertitudes et d'hypothèses qui précèdent ne sont pas exhaustives et qu'ils ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les documents d'information publics de la Société fournissent plus d'information sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent des attentes actuelles. Ils sont disponibles sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca, et à l'adresse www.quebecor.com. Voir en particulier les sections « Informations sur les tendances » et « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les énoncés prospectifs de la présentation reflètent les attentes de la Société à la date de la présentation et sont susceptibles de changer après cette date. La Société décline expressément toute obligation ou intention de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit par suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour tout autre motif, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

La présentation contient de l'information qui pourrait constituer une perspective financière concernant le rendement financier ou la situation financière futurs de la société combinée issue de la transaction proposée. Toute cette information est assujettie aux hypothèses, facteurs de risque, limites et réserves énoncés ci-dessus. Les hypothèses utilisées pour établir toute perspective financière ont été jugées raisonnables au moment de leur établissement et reflétaient alors les meilleures estimations et les jugements et hypothèses raisonnables dans les circonstances. Les lecteurs sont toutefois avertis qu'elles pourraient s'avérer imprécises ou inexactes et qu'ils ne devraient donc pas se fier indûment à toute perspective financière. Les résultats, le rendement et les réalisations réels de la société combinée pourraient différer sensiblement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans cette perspective financière. Québecor a inclus cette perspective financière afin de fournir aux lecteurs de l'information sur la situation financière et le rendement prévus de la société combinée, selon les attentes et hypothèses actuelles de la direction de Québecor. Les lecteurs sont avertis que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins. La direction de Québecor a approuvé la perspective financière contenue dans les présentes en date de la présentation.

Avis de non-responsabilité (suite)

Mesures non normalisées selon les IFRS et autres mesures financières

La présentation fait état de certains ratios et mesures financiers de Québecor et de TELUS, dont le « BAIIA ajusté » et le « ratio d'endettement net consolidé » (appelé « levier financier net » dans la présentation). Ces ratios et mesures ne sont pas reconnus par les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board, et ils n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS. Ils pourraient donc ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par Québecor, par TELUS ou par d'autres sociétés. Ces mesures sont fournies à titre d'information supplémentaire, en complément des mesures reconnues par les IFRS, afin de mieux faire comprendre nos résultats d'exploitation du point de vue de la direction. Par conséquent, elles ne devraient pas être considérées isolément ni comme un substitut à l'analyse de l'information financière de TELUS et de Québecor présentée selon les IFRS. D'autres renseignements sur ces mesures de Québecor et de TELUS, incluant leur composition, sur les raisons pour lesquelles la direction les utilise, sur l'explication de chaque élément de rapprochement et sur leur rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables sont disponibles dans la section « Mesures non normalisées selon les IFRS » du rapport de gestion de Québecor pour les périodes de trois et neuf mois closes le 30 septembre 2026 et du rapport de gestion de Québecor pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, et dans la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées », du rapport de gestion de TELUS pour les périodes de trois et neuf mois closes le 30 septembre 2026 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le cas échéant, lesquels sont disponibles sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

La présentation utilise également des données des douze derniers mois (« DDM »), qui ne figurent pas dans les rapports de gestion de Québecor ou de TELUS, ainsi que des données combinées des deux sociétés. Les montants DDM correspondent à la somme des montants présentés par chaque société pour les quatre derniers trimestres clos le 30 septembre 2026, selon les définitions propres à chacune. Les données combinées correspondent à la somme arithmétique non auditée des montants présentés par chaque société et comprennent, s'il y a lieu, les estimations de Québecor quant aux gains d'efficacité et aux synergies. Elles reflètent les méthodes comptables et définitions propres à chaque société. Elles n'ont été ajustées ni pour harmoniser ces méthodes ou définitions ni pour tenir compte de la transaction proposée. Elles ne constituent pas de l'information financière pro forma établie conformément aux IFRS ou aux lois sur les valeurs mobilières applicables, et elles ne sont présentées qu'à titre indicatif. Québecor calcule la dette nette, la valeur d'entreprise et les multiples connexes selon la méthode décrite dans les notes de bas de page des diapositives pertinentes, à partir des documents d'information publics et des données de FactSet. Ces mesures peuvent différer de celles que présentent Québecor et TELUS et ne visent pas à représenter les mesures présentées par l'une ou l'autre société.

En outre, Québecor a calculé les ratios non conformes aux PCGR suivants pour la présentation, à partir des mesures consensuelles du BAIIA 2027E :

i. Levier financier net combiné pro forma (2027E) (~4,1x) : le numérateur correspond à la dette nette combinée estimative, majorée d'environ 10 milliards de dollars de dette d'acquisition supplémentaire incluant le crédit en capitaux propres pour les billets subordonnés de Telus. Le dénominateur correspond au BAIIA consensuel combiné de 2027E de Québecor et de TELUS. Québecor utilise ce ratio pour indiquer le levier financier estimatif de la société combinée en 2027 et sa trajectoire de désendettement vers les cibles de 3,5x et de moins de 3,0x.

ii. VE de TELUS / BAIIA 2027E (8,3x): le numérateur correspond à la valeur d'entreprise de TELUS implicite selon la proposition. Le dénominateur correspond au BAIIA consensuel de TELUS pour 2027E. Québecor utilise ce ratio pour comparer l'évaluation implicite de la proposition aux multiples boursiers et aux multiples de transactions comparables.

iii. VE ajustée / (BAIIA – dépenses en immobilisations) 2027E de Québecor (12,9x), de TELUS (10,0x) et de la société combinée (10,8x): Pour Québecor et TELUS, le numérateur correspond à la valeur d'entreprise ajustée de chaque société. Pour TELUS, elle est fondée sur le cours au 13 novembre 2026, et non sur le prix de la proposition. Le dénominateur correspond au BAIIA consensuel de 2027E de cette société, diminué de ses dépenses en immobilisations consensuelles de 2027E. Pour le multiple de la société combinée, le numérateur correspond à la valeur d'entreprise ajustée combinée de Québecor et de TELUS. Le dénominateur correspond à leur BAIIA consensuel combiné de 2027E, diminué de leurs dépenses en immobilisations consensuelles combinées de 2027E. Québecor utilise ces multiples parce qu'ils reflètent l'intensité capitalistique de chaque entreprise. Elle utilise le multiple combiné de 10,8x pour capitaliser les synergies estimatives annualisées en charges d'exploitation et en dépenses en immobilisations dans l'analyse de création de valeur.

Informations concernant TELUS

Toutes les informations concernant TELUS proviennent de l'information publique déposée par TELUS auprès des autorités en valeurs mobilières compétentes avant la date des présentes et d'autres sources publiques, ou sont fondées sur celles-ci. Québecor n'a pas eu accès aux livres et registres non publics de TELUS et n'a pas vérifié l'exactitude des informations contenues dans les documents publics déposés par TELUS. TELUS n'a pas examiné la présentation et n'a pas confirmé l'exactitude et l'exhaustivité des informations la concernant qui y figurent. Québecor n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de ces informations.

Information sur le marché et le secteur et information provenant de tiers

La présentation comprend des données tirées de documents d'information publics, de sources tierces comme FactSet, Visible Alpha et des analystes en recherche sur les actions, ainsi que de publications gouvernementales et réglementaires. Ces données comprennent les estimations consensuelles du BAIIA 2027E et du (BAIIA – dépenses en immobilisations) 2027E de Québecor et de TELUS. FactSet et Visible Alpha compilent ces estimations à partir d'estimations établies par des analystes indépendants en recherche sur les actions (les « estimations des analystes »). Les informations concernant des tiers proviennent uniquement de leurs documents d'information publics et de sources tierces. Les sources tierces indiquent généralement que leurs informations ont été obtenues de sources qu'elles jugent fiables, mais rien ne garantit l'exactitude ou l'exhaustivité de ces informations. Québecor n'a pas vérifié de façon indépendante ces informations de tiers ni les hypothèses sous-jacentes sur lesquelles ces sources se sont fondées, et elle ne fait aucune déclaration quant à leur exactitude ou à leur exhaustivité. Les estimations des analystes représentent l'opinion de ces analystes et non celle de Québecor. Leur inclusion dans la présentation ne signifie pas que Québecor les appuie, les adopte ou les approuve. Les mesures du BAIIA qui sous-tendent les estimations des analystes peuvent être calculées différemment de la façon dont Québecor, TELUS et les autres sociétés mentionnées dans la présentation calculent leurs propres mesures du BAIIA. Les estimations des analystes pourraient donc ne pas être directement comparables aux mesures identiques ou semblables présentées ou communiquées par ces sociétés, y compris celles qui figurent dans la présentation. Les estimations des analystes ne représentent pas les perspectives financières, les indications ni les projections de Québecor. Québecor décline expressément toute adoption de ces estimations à titre d'information prospective ou de perspective financière qui lui serait propre, au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les lecteurs sont avertis de ne pas se fier indûment aux estimations des analystes et sont invités à consulter l'information financière publiée par Québecor, par TELUS et par les autres sociétés mentionnées dans la présentation.

Aucune déclaration ni garantie

Québecor, les membres de son groupe et leurs administrateurs, dirigeants, employés, mandataires, conseillers financiers ou autres conseillers respectifs ne font aucune déclaration ni ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, quant au caractère exact, complet, raisonnable ou équitable de l'information contenue dans la présentation. Il en va de même pour toute autre information écrite ou verbale fournie relativement à la proposition. Rien dans les présentes ne constitue une déclaration, une garantie ou une autre obligation, que ce soit à l'égard du passé ou de l'avenir, et rien ne doit être invoqué comme tel. Dans toute la mesure permise par la loi, ni Québecor, ni les membres de son groupe, ni leurs représentants respectifs n'acceptent quelque responsabilité que ce soit à l'égard de toute perte découlant de l'utilisation de la présentation ou de son contenu. Font exception les responsabilités qui ne peuvent être exclues en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Marques de commerce

La présentation comprend des marques de commerce, des noms commerciaux et des marques de service de Québecor et de ses filiales, notamment Vidéotron, Freedom Mobile et Fizz. Ces marques et noms sont protégés par les lois applicables en matière de propriété intellectuelle et sont la propriété de Québecor ou de ses filiales. La présentation fait également mention de marques de commerce, de noms commerciaux et de marques de service de tiers, qui sont la propriété de leurs titulaires respectifs. Par souci de commodité seulement, les marques de commerce et noms commerciaux mentionnés dans la présentation peuvent figurer sans le symbole ® ou ™. Ces mentions ne signifient aucunement que leurs titulaires respectifs ne feront pas valoir leurs droits sur ces marques et noms dans toute la mesure permise par la loi applicable. L'utilisation ou l'affichage de marques de commerce ou de noms commerciaux de tiers ne vise pas à laisser entendre, et ne laisse pas entendre, l'existence d'une relation avec ce tiers ni un appui ou un parrainage de sa part.